PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CUGAND-LA-BERNARDIERE Du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CUGAND-LA-BERNARDIERE, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie de La Bernardière sous la présidence de Cécile BARREAU, Présidente du CCAS.
Date de convocation du CCAS : le 19 juin 2026
L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 19 juin 2026
Présents : Bérénice REYBEROLLE, Claude DURAND, Gérard KEMPF, Fabienne PERDRIAU, Hélène BERANGER, Nicole DRAPPIER, Christian FAUCONNIER, Jacqueline HERVOUET, Anne LECLAIR, Christian MERLAUD.
Excusés : Anita DOUILLARD ayant donné pouvoir à Fabienne PERDRIAU, Dominique PICHAUD ayant donné pouvoir à Bérénice REYBEROLLE
Secrétaire de séance : Bérénice REYBEROLLE

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet
CCAS 2026-02	Installation du CA du CCAS et élection Vice-Président et Vice-Président délégué
CCAS 2026-03	Délégations du CA à Mme La Présidente et/ou Mme/M. le Vice-président et/ou le Vice-Président délégué
CCAS 2026-04	Election d'un représentant e-collectivité
CCAS 2026-05	Subventions 2026
CCAS 2026-06	Présentation Compte financier unique 2025
CCAS 2026-07	Affectation des résultats 2025
CCAS 2026-08	Décision Modificative N°1
	Points – questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 02/03/2026

Approbation du Procès-Verbal du CCAS du 02 mars 2026 de Cugand-La Bernardière

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants.

CCAS-2026-02 : Installation du CCAS

L'article R123-7du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire, qui en est président de droit, et au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

Madame Cécile BARREAU, Maire de Cugand-la-Bernardière, est Présidente de droit du CCAS

Mme La Présidente indique, que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 09 avril 2026, ont été élues membres du CCAS :

-..... **Mme Bérénice REYBEROLLE**
-..... **M. Claude DURAND**
-..... **Mme Anita DOUILLARD**
-..... **M. Gérard KEMPF**
-..... **Mme Fabienne PERDRIAU**
-..... **Mme Hélène BERANGER**

Elle indique également, que par arrêté en date du 19 mai 2025, elle a nommé les personnes suivantes :

-..... **Mme Dominique PICHAUD, proposée** par l'UDAF
-..... **M. Christian FAUCONNIER**, représentant les personnes retraitées ou personnes âgées
-..... **Mme Jacqueline HERVOUET**, au titre des personnes porteuses d'un handicap
-..... **Mme Anne LECLAIR** au titre des associations œuvrant pour lutter contre la précarité ou l'exclusion.
-..... **Mme Nicole DRAPPIER**, au titre des associations de retraités et personnes âgées.
-..... **M. Christian MERLAUD**, en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Mme La Présidente déclare que les membres désignés ci-dessus, sont installés dans leur fonction de membre du conseil d'administration du CCAS de CUGAND-LA-BERNARDIERE.

Mme la Présidente, propose aux membres du conseil d'administration de procéder à l'élection du 1er Vice-Président du CCAS

2-1-Election du Vice-président :

Mme la Présidente demande à l'assemblée si l'un de ses membres est candidat.
Mme Bérénice REYBEROLLE se porte candidate.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

- Vote
Nombre de votant : 13
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Bérénice REYBEROLLE	13	Treize

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

Mme Bérénice REYBEROLLE, est immédiatement installée dans ses fonctions de vice-présidente du CCAS ;

2-2-Election du Vice-président délégué :

Mme la Présidente demande à l'assemblée si l'un de ses membres est candidat.
M. Claude DURAND se porte candidat.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

- Vote
Nombre de votant : 13
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Claude DURAND	13	Treize

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

M. Claude DURAND est immédiatement installé dans ses fonctions de vice-président délégué du CCAS.

CCAS-2026-03 : Délégations du Conseil D'administration à la Présidence ou Mmes/Mrs les Vice-Présidents :

- ***Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS :***

Pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, de donner délégation de pouvoir et de signature, à Mme la Présidente du CCAS dans les matières suivantes :
- Attribution des prestations et aides financières dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses ou de biens immobiliers pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;
- Conclusion des contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, délégation est donnée à Mme Bérénice REYBEROLLE vice-présidente, et monsieur Claude Durand vice-président délégué dans les mêmes matières.
Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Présidente ou la Vice-Présidente devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice- Président.
Vu l'article R.123-22 du même code ;

Mme la Présidente Présente ainsi le projet de délégations et demande à l'assemblée de bien vouloir l'adopter.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

CCAS-2026-04 : Election d'un représentant au syndicat mixte e-collectivité :

Il est souhaité poursuivre l'adhésion à e-Collectivités, et madame Le Maire rappelle que ce syndicat a pour but de mutualiser les fonctions informatiques des collectivités et de les accompagner dans l'évolution du numérique. Le syndicat mixte e-Collectivités, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral. Il est également nécessaire à nouveau de délibérer sur la représentation au sein de ce syndicat.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les Départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.
Madame la Présidente sollicite les membres de ce conseil afin de procéder à l'élection de son représentant, au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

La Présidente propose aux membres de ce conseil d'administration la candidature de Madame Bérénice REYBEROLLE

- ***Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :***

Nombre de Votants	**13**
Abstention(s)	**0**
Voix « Contre »	**0**
Voix « Pour »	**13**

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

CCAS-2026-05 : Demandes de Subventions 2026 :

Madame Bérénice REYBEROLLE propose à l'assemblée de procéder à l'attribution de subvention aux associations locales au titre de l'année 2026.

Considérant que les dossiers de demande de subvention ont été individuellement étudiés lors de la commission affaires sociales, il est proposé d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations à caractère social	**Attribution 2025**	**Proposition 2026**
Association EHPAD St Gabriel	**2 500 €***	**2500 €**
ASSADAPA	**Aucune**	**Pris en charge Terre de Montaigu**

** il est précisé que Christian Fauconnier n'a pas assisté aux débats et n'a pas pris part au vote.*

- ***Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :***

Nombre de Votants	**12**
Abstention(s)	**0**
Voix « Contre »	**0**
Voix « Pour »	**12**

Après en avoir délibéré, il en est décidé à l'unanimité.

CCAS-2026-06 : Présentation du CFU 2025 :

Madame Reyberolle Bérénice, Vice-présidente du CCAS présente le **compte financier unique de l'exercice 2025**, dressé par la Présidente et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation faite du compte financier unique suivante :

	Fonctionnement	**Investissement**	**TOTAL**
Dépenses exercice	19 191,19	-	19 191,19
Recettes exercice	19 952,20	-	19 952,20
SOUS TOTAL EXERCICE	**761,01**	**-**	**761,01**
Résultats antérieurs reportés	13 032,46	-	13 032,46
RESULTAT	**13 793,47**	**-**	**13 793,47**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 et suivants
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1612-12 et L2121-31,
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,
Vu les dispositions réglementaires introduites par l'article 242 de la loi modifiée de finances pour 2019 relatives au Compte financier unique,
Vu les dispositions de l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatives à la généralisation du Compte Financier Unique
Vu le Compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par la commune,

- ***DE CONSTATER*** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ***DE RECONNAITRE*** la sincérité des restes à réaliser ***;***
- ***D'ARRETER*** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

* **Excédent de fonctionnement : 13 793.47 €**

- ***Mme La Présidente et Monsieur le vice-Président délégué sortent de la salle pour le vote du compte financier unique***
- ***Après en avoir délibéré, le compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité des membres votants***

Nombre de Votants	**11**
Abstention(s)	**0**
Voix « Contre »	**0**
Voix « Pour »	**11**

CCAS-2026-07 : Affectation des résultats 2025 :

Le **BUDGET 2025** du CCAS de CUGAND-LA-BERNARDIERE fait ressortir un excédent de fonctionnement de 13 793.47 €.

Mme La Présidente rappelle les données comptables suivantes :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	19 191,19	-	19 191,19
Recettes exercice	19 952,20	-	19 952,20
SOUS TOTAL EXERCICE	**761,01**	**-**	**761,01**
Résultats antérieurs reportés	13 032,46	-	13 032,46
RESULTAT	**13 793,47**	**-**	**13 793,47**

- ***Madame la présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :***

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 et suivants
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-5,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération en date du XX juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget du CCAS,

- DE PROCEDER à l'affectation des résultats définitifs 2025 au titre du budget 2026 selon les modalités suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
R002 - Excédent reporté au budget 2026	**13 793.47 €**

-D'AUTORISER la Présidente à signer les documents à intervenir.

- ***Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :***

Nombre de Votants	**13**
Abstention(s)	**0**
Voix « Contre »	**0**
Voix « Pour »	**13**

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

CCAS-2026-08 : Décision Modificative N°1 – CCAS Cugand-La Bernardière :

Le vote du budget primitif du budget du CCAS 2026 étant intervenu le 12 février 2026, il est proposé de prévoir les ajustements nécessaires suivants :

Désignation	Dépenses €		Recettes €	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
R002 – résultat				218.65 €

d'investissement reporté				
6238 – Publicité, publications, relations publiques - divers		218.65 €		
Total Investissement	**0.00€**	**218.65 €**		**218.65 €**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 et suivants
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-5,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération en date du xx juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget du CCAS,

- ***Madame la Présidente propose à l'assemblée :***

-D'ADOPTER *une décision modificative n°1 du budget du CCAS afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaire, comme indiqué ci-dessus,*
-D'AUTORISER la Présidente à signer les documents relatifs à cette décision.

- ***Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :***

Nombre de Votants	**13**
Abstention(s)	**0**
Voix « Contre »	**0**
Voix « Pour »	**13**

- **Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.**

Questions diverses :

1- Point sur les logements sociaux : Les 12 logements sociaux sur La Bernardière sont attribués. L'entrée dans les lieux est prévue mi-juillet pour les bénéficiaires.

2- Planning annuel des activités 2026

3- Bilan thé dansant : moins de succès suite au report en raison des élections municipales. Une présentation auprès de la population et une plus grande communication alentours est proposée.

4- Goûter des Aînés : Cette animation commune aux habitants de 70 ans et plus des 2 territoires a réuni 125 convives le 10 juin 2026 à la Doline. Les retours sont positifs : temps convivial, festif et propice aux échanges. Animation orchestrée par Philippe LEGAL a été très appréciée. Anticiper des contenants plus adaptés pour le service à table.

5- Repas des Aînés fixé au 13/10/2026 :
Sur devis la cuisine gourmande le menu arrêté est le suivant :
Navarin de pétoncles aux petits légumes
Fondant de veau confit au beurre
Christian FAUCONNIER et Christian MERLAUD seront disponibles ce jour là
Bérénice REYBEROLLE se charge de contacter les serveurs habituels fin août pour finaliser l'équipe.

6- Banque Alimentaire : Les membres du CCAS sont informés d'un nouveau local pour la distribution des colis alimentaires ceci afin améliorer les conditions de travail des bénévoles, l'accueil des bénéficiaires par un espaces mieux adapté, facile d'accès (centre-bourg), et aménagé pour le stockage et la distribution des denrées. Ce nouveau lieu fait l'objet de retours très positifs de la part des bénévoles et des bénéficiaires.

Mme la Présidente clôture la séance à 20h00.

Cugand-la-Bernardière, le 25 juin 2026

La secrétaire de séance
Mme Bérénice REYBEROLLE

La Présidente du CCAS
Mme Cécile BARREAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE CUGAND-LA-BERNARDIÈRE (Vendée)